



Bulletin du Réseau de veille intégrée sur les politiques publiques

Les risques systémiques émergents

Par Christine Gosselin, veilleure associée, ministère du Conseil exécutif

Le concept même de risques émergents suscite encore de nombreuses discussions. D'ailleurs, un groupe de travail de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) tente actuellement de préciser ce nouveau concept en vue de classifier et de hiérarchiser les risques à analyser. Ces risques systémiques émergents peuvent être abordés à partir de deux perspectives.

Tout d'abord existent les risques dits traditionnels. Bien qu'ils soient connus et que des outils de gestion soient mis au point à leur sujet – de façon sectorielle toutefois –, ils prennent une dimension nouvelle devant l'augmentation des interdépendances de l'activité humaine, la complexité croissante des infrastructures techniques, la croissance des mégalo-poles et la concentration de l'activité économique.

Ensuite apparaît la question des « nouveaux » risques systémiques de première importance, dont une grande partie se caractérise à la fois par un degré d'incertitude extrême et par des dommages potentiels étendus et peu prévisibles. Cette dernière notion repose sur le postulat que les dommages subis par un système, peu importe ce qui les a causés, sont tellement graves que leur réparation à court terme se révèle impossible ou extrêmement coûteuse. Cette conception a pour défaut de brouiller la distinction entre risques naturels et risques résultant du fait de l'action de l'être humain. Enfin, il est important de se rappeler que, à la base, le concept de risques systémiques est étroitement lié aux interdépendances des activités dans un système et entre systèmes.

LE PROGRAMME DE L'OCDE

Dans le cadre de son **Programme sur l'avenir**, l'OCDE a lancé un projet d'analyse prospective sur les risques systémiques émergents. Les conséquences, sur le plan économique, de ces « nouveaux » risques et leurs perspectives sous l'angle de l'action des pouvoirs publics sont au cœur de ce projet. Par risques systémiques émergents, on entend les risques liés aux services de santé, aux transports, à l'énergie, à l'alimentation, à l'approvisionnement en eau, à l'information et aux télécommunications, à la sécurité et à la sûreté. Ces risques peuvent, à la suite d'un seul événement catastrophique, perturber les systèmes vitaux de notre société et de notre monde. Ces risques systémiques supposent que les personnes peuvent être affectées, directement ou non, par des événements qui se produisent loin d'elles, voire dans un autre pays ou sur un autre continent (par exemple, les crises financières, la catastrophe de Tchernobyl, les désastres écologiques, l'épuisement des ressources naturelles).

Il faut rappeler que le Programme sur l'avenir de l'OCDE, dans lequel s'inscrit le projet précité, repose sur le fait qu'il ne s'agit plus de dire oui ou non à la mondialisation et à la transition de nos sociétés contemporaines vers une société de l'information et du savoir. Il s'agit plutôt de se rendre compte que revenir en arrière n'est plus possible. « *Les conditions climatiques [...] semblent devenir plus extrêmes; la densité de population dans les centres urbains et la concentration régionale de l'activité économique s'accroissent; la mondialisation sous toutes ses formes – économique, technologique, culturelle, environnementale – s'accélère et accentue les interdépendances; la science et la technologie repoussent leurs limites à*

(suite à la page 2)

Les risques systémiques émergents

(suite de la page 1)

une vitesse fulgurante. » Voilà un ensemble d'aspects irréversibles. Il faut donc chercher à en tirer le meilleur parti et tenter de les apprivoiser en adaptant les politiques publiques, tout en limitant les risques et les dangers.

L'ensemble de tous ces facteurs de changement modifie la nature des risques systémiques, la perception que nous en avons et notre réaction à leur égard. De plus, ces facteurs interpellent davantage la capacité des pouvoirs publics à les gérer dans les années à venir. Bien que la gestion de ces risques constitue un défi colossal, en avoir une meilleure connaissance et les prendre en considération dans la gouverne et la gouvernance se révèle des attitudes incontournables dans la recherche d'une évolution durable de la société et de l'économie.

Voilà les postulats sur lesquels s'appuie la démarche de l'OCDE.

LE PROJET D'ANALYSE PROSPECTIVE

Réparti sur deux ans, soit de 2000 à 2002, le projet s'appuie sur trois piliers déjà existants :

- les vastes compétences de l'OCDE en matière d'analyse de l'économie et de l'action publique, et son expérience en matière de gestion du risque;
- les travaux déjà accomplis dans le contexte des dernières conférences du Forum sur l'avenir;
- un forum de 32 experts d'envergure qui proviennent des secteurs de l'administration publique, de l'industrie et de la recherche, et qui sont regroupés au sein d'un comité directeur appelé à donner des avis sur l'orientation générale du projet et à faire des observations sur le rapport et ses recommandations. Existe aussi une volonté d'associer à la démarche les organisations non gouvernementales (ONG) de la société civile.

Le Québec participe au comité directeur. Les répondants sont réunis au sein d'un comité interministériel composé de sept ministères et d'un secrétariat, soit : Sécurité publique, Environnement, Santé et Services sociaux, Recherche, Science et Technologie, Ressources naturelles, Transports, Relations internationales, et Secrétariat du Comité des priorités.

L'OCDE souhaite que ce projet débouche sur l'action. Dans ce but, elle a dégagé cinq pistes sur lesquelles pourraient s'appuyer les recommandations à venir :

1. Tirer parti des connaissances en gestion de risques;
2. Concevoir et mettre en commun les meilleures pratiques, sur les plans international et intersectoriel;
3. Analyser les rôles respectifs du secteur public et du secteur privé, ainsi que leur interaction;
4. Renforcer la coopération intergouvernementale;
5. Intensifier les efforts de recherche à l'échelle nationale et internationale.

Pour le moment, **trois groupes de risques systémiques dit émergents** ont été retenus aux fins d'analyse. Ce sont :

- **les catastrophes naturelles.** Elles regroupent les risques où l'intensité de l'activité humaine n'a pas d'incidence, tels les tremblements de terre; les risques découlant des changements climatiques, tels les ouragans; et les risques pouvant provenir de l'espace, comme les astéroïdes;
- **les risques liés aux systèmes technologiques.** Ce sont les accidents ou les pannes d'unités de grande taille, telles que les centrales nucléaires et les super-pétroliers; le dysfonctionnement majeur de technologies réticulaires, comme les pannes de systèmes de communication et le cyberterrorisme; et les incidents graves à caractère biotechnologique, telle la propagation de transgènes « aberrants » nocifs;
- **les risques sanitaires.** Ils sont occasionnés par les nouvelles maladies, tel le sida; la recrudescence de maladies éradiquées, telle la tuberculose; les problèmes pandémiques, comme la grippe et la variole; et la résistance aux antibiotiques.

Une fois arrêtées les discussions sur les risques à analyser, les travaux viseront à explorer, à partir des divers éléments du cycle de gestion des risques, quelles actions ou politiques pourraient permettre d'améliorer, de façon sensible, la gestion des risques.

À cette fin, les éléments suivants du cycle de gestion seront pris en considération : la désignation et l'évaluation des risques, la prévention et la réduction des risques, la gestion de crise, les responsabilités et l'indemnisation, le cadre institutionnel et réglementaire, la rétroinformation. En ce qui concerne la gestion de crise, l'expérience acquise par le Québec à la suite du déluge du Saguenay et de la tempête de verglas sera analysée plus particulièrement.

Les fruits de ce projet seront présentés dans le rapport final que publiera l'OCDE. On envisage également d'organiser un forum pour partager les conclusions et les recommandations, notamment auprès des concepteurs de politiques publiques et de décideurs.

LES CONSÉQUENCES POUR LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

En ce qui concerne la question des conséquences pour les administrations publiques, le premier survol qu'en a fait l'OCDE fait ressortir un certain nombre d'enjeux pour lesquels la réflexion en cours devrait permettre d'apporter des éléments de solution et de dégager des pistes pour agir.

(suite à la page 7)

Résumé de deux documents deux documents

Voici le résumé de deux documents qui se trouvent actuellement dans le site du Réseau de veille intégrée sur les politiques publiques.

LA PLANIFICATION BINATIONALE DES TRANSPORTS ENTRE LES ÉTATS-UNIS ET LE MEXIQUE

Veilleur coordonnateur : Jean-François Guilloteau, en collaboration avec Ginette Lalonde, ministère des Transports

Dans la foulée de l'entrée en vigueur, en janvier 1994, de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), les États-Unis et le Mexique signaient, en avril 1994, une entente destinée à améliorer la planification des infrastructures terrestres de transport à la frontière des deux pays. Un comité de travail composé de représentants des deux pays a alors été formé. À la suite d'une première analyse, il a été convenu de rendre permanent le processus de planification binationale. Un premier plan de travail, qui se répartit de novembre 1998 à novembre 2000, a été adopté.

Ce plan est vaste. En effet, il confie au comité conjoint le soin :

- de soutenir le processus de planification des transports auprès des gouvernements fédéraux, régionaux et locaux mis en cause. Le comité doit créer des banques de données, poser des diagnostics, analyser les tendances et mettre au point des méthodes communes;
- de coordonner les processus de planification des gouvernements qui se sont engagés dans le domaine de la planification à long terme, en particulier. Les horizons varient d'une entité à l'autre, allant de 20 à 25 ans, pour le fédéral américain, à environ 3 ans, pour certaines entités mexicaines;
- d'améliorer l'efficacité des passages frontaliers au moyen de nouvelles techniques de pointe, de financement, de services intermodaux et de logistique;
- de fournir une assistance à des transferts technologiques ainsi qu'à des conférences sur la planification des transports.

La zone considérée est une bande d'une longueur de 3 200 km qui s'étend sur une centaine de kilomètres de chaque côté de la frontière. Elle regroupe environ dix millions de personnes dans quatre États américains et six États mexicains.

Au Québec, des échanges bilatéraux ont lieu dans certains dossiers de transport avec des provinces ou des États limitrophes. Ils se concrétisent par l'intermédiaire de groupes comme le Conseil canadien des administrateurs en transport motorisé, la « Eastern Border Transportation Coalition », la « Can Am Border Trade Alliance » ou, encore, la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada. Cependant, il n'existe ni planification conjointe et systématique des transports terrestres, ni organisme commun permanent propre à faciliter une telle planification.

L'entente sur la planification binationale des transports entre le Mexique et les États-Unis satisfait à des besoins économiques et environnementaux. Dans le premier cas, l'accroissement des échanges provoqué par l'ALENA a créé des goulots d'étranglement à la frontière. Dans le second, la pollution dans les villes frontalières est élevée, particulièrement en raison de la congestion. De plus, cette entente apporte indirectement une solution aux phénomènes de l'immigration illégale et du trafic de stupéfiants.

L'arrivée au Mexique d'un nouveau président qui souhaite renforcer encore plus les échanges devrait favoriser l'augmentation des cas de planification conjointe avec les États-Unis.

Ce type de collaboration rappelle que, dans un monde de plus en plus ouvert, les frontières prennent une nouvelle signification. Ainsi, comme le signale M. P. Ganster, un professeur de la San Diego State University, les frontières deviennent des zones d'intégration entre voisins, plutôt que des zones tampons.

De plus en plus, les problèmes se présentent à l'échelle des régions, y compris les régions à cheval sur plusieurs frontières, plutôt qu'à l'échelle des États. Dans le cas de la zone entre le Mexique et les États-Unis, ces problèmes ont trait non seulement au transport, mais aussi aux déséquilibres et aux différences dans les domaines de la culture, de l'éducation, de la santé, de la justice et de la croissance économique.

Il se pourrait que le Québec doive suivre cette voie et accentuer les cas de planification binationale. L'annonce faite en juillet 2000, dans le cadre de la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et de l'Est du Canada, à propos de la création d'un Comité permanent sur le commerce et la mondialisation, va dans ce sens. Il y sera question, notamment, des corridors de commerce et des investissements dans les réseaux de transport régionaux.

Sources :

border.pact.org/paper/ganster.htm.

www.fhwa.dot.gov/binational/index.html.

www.gov.ns.ca/news/.

L'IMPACT DES POLITIQUES DE GESTION DE L'URBANISATION : LE CAS DE PORTLAND, OREGON

Veilleur : Pierre Blais, ministère des Affaires municipales et de la Métropole

Portland, en Oregon, constitue le modèle le plus souvent cité par les protagonistes du mouvement de contrôle de l'urbanisation. Actuellement, ce modèle s'exprime aux États-Unis sous l'étiquette de *Smart Growth*. Dans le but de mesurer les répercussions de la mise en place de ce contrôle sur le coût du logement et sur la qualité du milieu en général, M. Arthur C. Nelson, du Georgia Institute of Technology, a récemment mené à terme une étude comparative à propos de la situation qui a cours à Portland et à Atlanta, reconnue pour le phénomène d'étalement urbain continuant d'y croître. Cette étude fournit une bonne démonstration des nuances à faire dans l'interprétation d'indicateurs propres aux approches d'analyse comparative (*benchmarking*), outre qu'elle valide l'intérêt qu'il convient de porter aux politiques publiques d'aménagement du territoire mises en application à Portland et dans l'État de l'Oregon.

Entre 1991 et 1996, le coût du logement s'est accru de 60 p. 100 à Portland contre seulement 20 p. 100 à Atlanta. Plusieurs observateurs ont conclu aux conséquences économiques négatives du contrôle de l'urbanisation, compte tenu de la plus grande rareté de terrains à bâtir que peut entraîner l'existence d'un périmètre d'urbanisation. M. Nelson démontre que la prise en considération d'autres indicateurs ne permet pas de faire un tel lien de cause à effet. Premièrement, cette plus grande augmentation du coût du logement s'est concrétisée dans un contexte économique favorable caractérisé par un accroissement du revenu des particuliers, par la stabilité du pourcentage du revenu consacré au logement, par l'accroissement du nombre de propriétaires et par l'augmentation du nombre de résidents faisant part d'une amélioration de la qualité de l'habitat.

Par ailleurs, une analyse plus globale de l'évolution des autres frais liés à la dispersion ou à la qualité de l'habitat doit être faite. En effet, lorsqu'elle est incluse dans le coût du logement, la valeur attribuée à la qualité du milieu environnant (*the Value of Amenities*) peut entraîner une baisse de coût dans d'autres postes du budget des individus. Un logement urbain plus coûteux, situé à l'intérieur d'un habitat moins étalé, peut entraîner une diminution des déplacements et un accroissement de l'accessibilité au transport en commun, ce qui peut diminuer la part du budget des particuliers affectée au coût du transport. De même, une plus grande densité peut également réduire le coût des services publics *per capita*, ce qui peut causer la réduction du fardeau fiscal des contribuables.

L'amélioration ou la moins grande détérioration de la qualité générale de l'environnement constitue également un facteur à mettre en relation avec le coût du logement. À cet égard, il est utile de considérer la valeur attribuée aux divers indicateurs environnementaux présentés dans le tableau suivant. La situation plus favorable qui a cours à Portland ressort nettement. En effet, il existe un lien entre certains indicateurs de l'état de l'environnement et la concentration de la croissance à l'intérieur des périmètres d'urbanisation; le temps pour faire la navette d'un lieu à un autre et la distance parcourue par les véhicules automobiles constituent de bons exemples à ce propos. Il est toutefois vraisemblable que cette situation découle de com-

portements différents de la part des individus influencés par tout un ensemble d'autres politiques publiques appliquées à Portland et dans l'État de l'Oregon.

Portland et Atlanta, de 1991 à 1996 Comparaison entre quelques indicateurs d'environnement

	PORTLAND	ATLANTA
Milles parcourus par les véhicules automobiles	+2 %	+17 %
Véhicules avec un seul occupant	-13 %	+15 %
Temps pour faire la navette	-9 %	+1 %
Jours présentant des problèmes de qualité de l'air (quantité d'ozone)	-86 %	+5 %
Consommation d'énergie en BTU <i>per capita</i>	-8 %	+11 %
Qualité des voisinages	+19 %	-11 %

Cette comparaison à propos de certains indicateurs de croissance et d'aménagement attire l'attention sur la performance des politiques publiques de gestion de l'urbanisation mises en application dans l'État de l'Oregon.

À Portland, la concentration du développement urbain à l'intérieur d'un périmètre d'urbanisation (*Urban Growth Boundary* ou *UGB*), mise en place depuis 1979 et maîtrisée avec rigueur depuis ce temps, et la création d'un réseau de trains légers sur rail ont vraisemblablement contribué à réduire la longueur des déplacements en véhicules automobiles et, conséquemment, à limiter l'accroissement des problèmes de pollution. La révision de la planification de l'agglomération, adoptée en décembre 1997, accentue la régulation de l'étalement urbain par toute une série de mécanismes visant à accroître la présence de modes de transport autres que l'automobile (transport par train, par autobus, à bicyclette et à pied), à densifier l'espace urbain et à favoriser l'accroissement de pôles multifonctionnels à l'intérieur des limites du périmètre d'urbanisation.

Par ailleurs, les politiques mises en place à Portland s'inscrivent à l'intérieur du système de planification de l'État de l'Oregon qui oblige chaque municipalité ou chaque agglomération à procéder à une planification de l'aménagement et de la croissance de son territoire en conformité avec un ensemble d'orientations définies par l'État, en matière d'urbanisation, de transport, d'environnement, de protection du territoire agricole, de développement économique, etc.

Compte tenu du degré de performance qui s'en dégage, il ressort que les politiques publiques mises en application à Portland et dans l'État de l'Oregon présentent un centre d'intérêt certain pour la mise en place d'un certain nombre de politiques en cours d'élaboration au Québec, lesquelles touchent l'aménagement du territoire et le transport.

Source :

Arthur C. NELSON. « Effects of Urban Containment on Housing Prices and Landowner Behavior », *Land Lines*, [En ligne], Lincoln Institute of Land Policy, mai 2000, p. 1-3, [<http://www.lincolninst.edu/landline/2000/may/may1.html>] (3 août 2000).

Liste des documents produits

documents produits

Dans le site du Réseau de veille intégrée sur les politiques publiques, on trouve deux produits d'information principaux, soit le *clip* et la *fiche synthèse*.



CLIPS

- Colloque « Le capital de développement régional », organisé par l'Association québécoise de l'industrie du capital de risque, à Trois-Rivières, les 14 et 15 novembre 2000
- Projet de recherche du CEFRIO et du Center for Technology in Government (U. of Albany, N.Y.) sur les modèles de collaboration public-public et public-privé
- Technologie de l'information et ruralité
Michel-Marie Bellemare, ministère de l'Industrie et du Commerce
- **Benchmarking** dans l'administration fédérale aux États-Unis
- Copernic : moteur de recherche
- Dîner-conférence sur les taxes et Internet, à Montréal, le 21 novembre 2000
André G. Bernier, ministère du Revenu
- Colloque sur les arts et la ville
- Colloque « Y a-t-il un modèle québécois? Défis et perspectives » de l'Association d'économie politique, à Montréal, les 26 et 27 octobre 2000
Pierre Blais, ministère des Affaires municipales et de la Métropole
- Prendre le temps d'observer les changements : les programmes pluriannuels de modernisation
Ginette Bouillon, ministère du Conseil exécutif
- Création du Fonds France-Canada pour la recherche
- Évaluation de sites publics en France
- Investissements dans les infrastructures de recherche au Québec et au Canada
- Observatoire de l'emploi public, France
- Rapport de la Commission de l'administration publique sur la coordination et le financement de la recherche en santé et de la recherche sociale
- Le service CORDIS sur la recherche et la technologie – Présidence française du Conseil de l'Union européenne
- Site Internet du premier ministre du Québec et sites comparables
- Tournée de consultation sur la politique scientifique du Québec
- Un site d'information sur les OGM en France
Gabriel Claret, ministère du Conseil exécutif
- Sites utilisant actuellement DioWeb et sites en développement
Michel Clavet, ministère de la Santé et des Services sociaux
- Congrès national de la Fondation canadienne pour la vérification intégrée, hôtel Westin à Ottawa (Ontario), du 19 au 21 novembre 2000
- Rapport Charpin : *L'avenir de nos retraites*
- XXI^e siècle et management : un monde en panne de sens?
Claire Fecteau, ministère du Conseil exécutif
- La frontière Canada/États-Unis : une réalité changeante
Louis-René Gagnon, ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration
- Congrès « La diversité biologique : enjeux de la prochaine décennie » de l'Association des biologistes du Québec, à Québec, les 2 et 3 novembre 2000
Raynald Gagnon, ministère de l'Environnement
- Rapport au premier ministre français : *Efficacité énergétique et sources d'énergie renouvelables*
- Journée européenne « En ville sans ma voiture! », le 22 septembre 2000
- Pénuries de main-d'œuvre et personnes handicapées
- Rapport des Nations Unies sur la mondialisation et la gouverne économique
- Site Internet de l'Atlas national américain
- Sites consacrés à l'information gouvernementale aux États-Unis
Jean-François Guilloreau, ministère des Transports
- Le moteur de recherche dans Internet le plus performant
Jean Laliberté, ministère des Finances
- Centre d'étude sur l'emploi et la technologie
- L'emploi au Québec
François Laverdure, ministère de la Solidarité sociale
- Les effets de la taxe sur les gains en capital
Ginette Leclair, ministère du Revenu
- Colloque « L'avenir de la recherche culturelle dans la nouvelle société du savoir », à Trois-Rivières, les 8 et 9 novembre 2000
- Conférence nationale de la recherche sur les politiques de l'an 2000, à Ottawa, les 30 novembre et 1^{er} décembre 2000
Ginette Massé, ministère de la Culture et des Communications

(suite à la page 6)

- **Devoir de divulgation (*whistleblowing*)** : une éthique de loyauté
- **Conférence sur le travail en réseau** : « Un pour tous, tous pour un »
Stéphane Paradis, ministère du Revenu
- **Article au sujet d'Internet** : « The Heavenly Jukebox », dans *Atlantic Monthly*, septembre 2000
- **Mise à jour de Service Canada**, réseau de centres de services pour les programmes fédéraux
- **Optique** : bulletin de la gestion publique de l'OCDE
- **Rapport annuel 1999-2000 du gouvernement du Royaume-Uni**
- **Conférence économique 2001 de Statistique Canada** : « Tendances économiques et sociales dans une économie dynamique », Centre des congrès d'Ottawa, les 4 et 5 juin 2001
- **Troisième atelier de la série du Réseau de la cohésion sociale** : « Transformation de la famille et ses implications pour la cohésion sociale »
- **Premier rapport de l'OCDE sur la croissance économique** : *Y a-t-il une nouvelle économie?*, 14 juin 2000
Jacqueline Ramoisy, ministère du Conseil exécutif
- **Sommet mondial des arts et de la culture**, du 1^{er} au 3 décembre 2000, Ottawa
Lise Santerre, ministère de la Culture et des Communications
- **Synthèse de la conférence du CIRIEC sur les nouvelles formes de partenariat à l'ère de la mondialisation**
Larry Tremblay, ministère des Affaires municipales et de la Métropole

- **Programme éducatif national pour assurer aux États-Unis la relève en transport** : « Garrett A. Morgan Technology and Transportation Futures Program »
Jean-François Guilloteau, ministère des Transports
- **Livre blanc sur la sécurité alimentaire**
Linda Guy, ministère du Conseil exécutif
- **Les femmes en France aujourd'hui**
Daniel Johnston, ministère des Relations internationales
- **La gestion du risque**
Christine Kirjan, ministère du Conseil exécutif
- **Benchmarking** : la veille dans les compagnies aériennes, instrument de compétitivité sous-utilisé
- **La veille dans les PME américaines**
Éric Labbé, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
- **Éducation** : une vision radicalement nouvelle
- **La nouvelle économie se dirige vers une dépression sévère**
- **La réforme de la fonction publique ontarienne**
- **Les risques qui menacent le système financier mondial**
Jean Laliberté, ministère des Finances
- **La littératie à l'ère de l'information** : rapport final de l'Enquête internationale sur la littératie des adultes, OCDE, juin 2000
Jacqueline Ramoisy, ministère du Conseil exécutif
- **Cadre de politique pour les arts du ministère du Patrimoine canadien**
Lise Santerre, ministère de la Culture et des Communications
- **Nouvelle étude comparative sur l'application de la gestion axée sur les résultats dans d'autres gouvernements**
Alin Soussi, Secrétariat du Conseil du trésor
- **La chasse mondiale aux sociétés de la nouvelle économie**
Giao Vungoc, ministère des Affaires municipales et de la Métropole

FICHES SYNTHÈSES

- **Rapport sur les obstacles à l'investissement à l'étranger**
Michel-Marie Bellemare, ministère de l'Industrie et du Commerce
- **Les pouvoirs fiscaux des administrations infranationales (provinces, municipalités, commissions scolaires, etc.)**
André G. Bernier, ministère du Revenu
- **L'impact des politiques de gestion de l'urbanisation sur le coût du logement et sur l'environnement : le cas de Portland, Oregon**
Pierre Blais, ministère des Affaires municipales et de la Métropole
- **Forum sur la collaboration dans l'espace culturel francophone au Canada, Montréal et Québec, avril 2000**
Yvan Fortin, ministère de la Culture et des Communications
- **Création d'un fonds unique d'investissement en Ontario : « SuperBuild Growth Fund »**
- **Développement d'une architecture pour la prise de décision en matière de politiques : le cas du ministère des Transports des États-Unis**
- **Le Programme pour les entreprises défavorisées du ministère des Transports américain**
- **Planification binationale des transports entre les États-Unis et le Mexique**

Sigles utilisés :

CEFRIO	Centre francophone d'informatisation des organisations
CIRIEC	Centre interdisciplinaire de recherche et d'information sur les entreprises collectives
CORDIS	Service communautaire d'information sur la recherche et le développement
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OGM	Organisme génétiquement modifié

Les risques systémiques émergents

(suite de la page 2)

Ces enjeux ont rapport avec les questions suivantes :

- la répartition des rôles entre les différents acteurs, particulièrement dans le transfert de responsabilités en matière de prévention de risque. Le risque a une portée sociale, il n'est pas le seul fait de l'État;
- le compromis entre le coût lié à la réparation et le coût lié à la prévention;
- l'engagement des acteurs locaux dans la gestion de crise;
- l'engagement de la population (savoir social) dans la délibération, y compris le sens de l'éthique, et dans la prise de décision;
- la capacité de l'État à gérer les incidents systémiques de grande importance et le rôle de « dernier recours » incombant aux pouvoirs publics;
- la répartition, la clarification et les modalités juridiques de l'établissement des responsabilités.

L'ASPECT PUBLIC DE LA GESTION DU RISQUE

Les gouvernements visent à gérer les risques qui pourraient affecter leurs décisions et leurs politiques. Contrairement au domaine des affaires qui, de façon générale, limite la notion de risque à une perte économique, l'analyse des incertitudes (risques), dans un contexte de prise de décision gouvernementale visant l'intérêt général, occupe une place prépondérante. Les valeurs sociales et la volonté du public d'accepter ou de tolérer des risques sont des considérations incontournables et légitimes pour les autorités publiques qui doivent prendre les décisions. De là l'importance de susciter, entre le public et la fonction publique, un dialogue permanent sur la nature des risques et sur la meilleure façon de fonctionner dans un environnement où règne l'incertitude et où les ressources sont limitées.

À bien des égards, cette démarche est nouvelle, notamment parce que les pouvoirs publics s'adaptent à une situation où l'expertise a cessé d'être unique, scientifique et incontestée. Dans les débats préalables aux décisions, particulièrement celles qui traitent des questions à long terme, le savoir social et l'éthique ont leur place. L'État doit relever un défi d'action publique démocratique.

Au Québec, la gestion des risques (incertitudes) est une préoccupation émergente et fragmentée. Le projet de l'OCDE et les approches adoptées ou expérimentées par d'autres pays en matière de prévention et de gestion des risques devraient alimenter la réflexion gouvernementale visant à promouvoir une approche d'ensemble dont le but sera de s'assurer que, dans les politiques publiques, la prévention et la gestion des risques sont des sujets pris en considération de manière efficace.

Source :

Extrait du document suivant : OCDE. *Risques systémiques émergents, Programme de l'avenir de l'OCDE, proposition de projet*, septembre 2000, 6 p.

Pour plus d'information au sujet du projet d'analyse des risques émergents, veuillez vous reporter au site <http://www.oecd.org/sge/au/risks.htm>.

Le Québec sur la scène internationale internationale

LA DIVERSITÉ CULTURELLE

Par Brigitte Mercier, veilleuse associée, ministère des Relations internationales

Les discussions sur la diversité culturelle s'intensifient, et l'émergence de ces débats est, en grande partie, le résultat de la mondialisation de même que de l'internationalisation des processus d'élaboration des politiques économiques, culturelles et sociales.

Bien que le Québec appuie le processus général de mondialisation, il croit que ce dernier ne doit pas mettre en péril la capacité des États et des gouvernements de prendre des mesures de soutien à la culture. C'est pourquoi il a adopté, en 1999, la position suivante :

- Les biens et les services culturels ne peuvent être considérés comme de simples marchandises;
- La culture doit faire l'objet d'un statut particulier dans les accords internationaux de commerce, statut qui doit être balisé par des règles consignées dans une convention ou tout autre instrument international approprié. En l'absence d'un tel instrument, le Québec maintient sa position en faveur de l'exception culturelle.

Les 11 et 12 décembre dernier, M^{me} Agnès Maltais participait à la 2^e Table ronde des ministres de la Culture de l'UNESCO, où elle a présenté la position du Québec et fait valoir l'urgence de mettre au point un instrument international. Elle a aussi suggéré que l'UNESCO mette en place un forum réunissant toutes les instances internationales concernées par le sujet. Fait important, un projet de Déclaration sur la diversité culturelle a été présenté aux ministres en vue d'être adopté, le cas échéant, par les pays membres lors de la prochaine conférence générale.

Prochains événements où le Québec compte faire valoir sa position sur la diversité culturelle :

- Sommet des Amériques en avril 2001;
- Rencontre du groupe de travail franco-québécois sur la diversité culturelle en mai 2001;
- Conférence ministérielle sur la culture de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie en juin 2001;
- Rencontre du Réseau international sur la politique culturelle en septembre 2001;
- Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage en octobre 2001;
- Conférence générale de l'UNESCO en octobre 2001.

Liste des veilleurs coordonnateurs

veilleurs coordonnateurs

Nom	Ministère ou organisme	Courriel
Michel-Marie Bellemare André Bérard	Ministère de l'Industrie et du Commerce Ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie	<i>michel-marie.bellemare@mic.gouv.qc.ca</i> <i>andre.berard@mrst.gouv.qc.ca</i>
André Bernier Sylvie Bisson Pierre Blais	Ministère du Revenu Ministère de l'Environnement Ministère des Affaires municipales et de la Métropole	<i>andre.bernier@mrq.gouv.qc.ca</i> <i>Sylvie.bisson@menv.gouv.qc.ca</i> <i>pierre.blais@mamm.gouv.qc.ca</i>
Claude Bonneau Denis Dufour Hélène Caron Pierre Cauchon Maureen Clapperton Michel Clavet	Ministère de la Solidarité sociale Ministère des Ressources naturelles Ministère de la Justice Secrétariat aux affaires autochtones Ministère de la Sécurité publique Ministère de la Santé et des Services sociaux	<i>claud.bonneau@mss.gouv.qc.ca</i> <i>denis.dufour@mrn.gouv.qc.ca</i> <i>hcaron@justice.gouv.qc.ca</i> <i>pierre.cauchon@cex.gouv.qc.ca</i> <i>maureen.clapperton@misp.gouv.qc.ca</i> <i>michel.clavet@msss.gouv.qc.ca</i>
Jean-Claude Cloutier Anne Desruisseaux	Secrétariat à l'allégement réglementaire Secrétariat du Sommet du Québec et de la jeunesse	<i>jean.claude.cloutier@cex.gouv.qc.ca</i> <i>anne.desruisseaux@cex.gouv.qc.ca</i>
Louis-René Gagnon	Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration	<i>louis-rene.gagnon@mrci.gouv.qc.ca</i>
Jean-François Guilloteau Daniel Johnston Éric Labbé	Ministère des Transports Ministère des Relations internationales Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	<i>Jfguilloteau@mtq.gouv.qc.ca</i> <i>daniel.johnston@mri.gouv.qc.ca</i> <i>eric.labbe@agr.gouv.qc.ca</i>
Jean Laliberté Denis Latulippe Michel Leclerc	Ministère des Finances Forum des grands organismes Secrétariat des comités ministériels de coordination	<i>@finances.gouv.qc.ca</i> <i>denis.latulippe@rrq.gouv.qc.ca</i> <i>michel.leclerc@cex.gouv.qc.ca</i>
Ginette Massé	Ministère de la Culture et des Communications	<i>ginette_masse@mcc.gouv.qc.ca</i>
Hélène Massé Denis Matte Diane Pintal Carolle Proulx Jacqueline Ramoisy Marcel Ross Alin Soussi Michel Therrien Paul Vécès	Secrétariat à la condition féminine Ministère du Travail Tourisme Québec Ministère de la Famille et de l'Enfance Secrétariat du Comité des priorités Ministère de l'Éducation Secrétariat du Conseil du trésor Ministère des Régions Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes	<i>helene.masse@scf.gouv.qc.ca</i> <i>denis.matte@travail.gouv.qc.ca</i> <i>pintal.diane@tourisme.gouv.qc.ca</i> <i>carolle.proulx@mfe.gouv.qc.ca</i> <i>Jacqueline.ramoisy@cex.gouv.qc.ca</i> <i>marcel.ross@meq.gouv.qc.ca</i> <i>asoussi@sct.gouv.qc.ca</i> <i>michel.therrien@sdr.gouv.qc.ca</i> <i>paul.veces@cex.gouv.qc.ca</i>

**Vous avez des questions à poser ou de l'information à partager?
N'hésitez pas à communiquer avec le coordonnateur ou la coordonnatrice de votre ministère ou organisme.**

Prospective est un bulletin produit sous la coordination du
Secrétariat du Comité des priorités
Ministère du Conseil exécutif
875, Grande Allée Est, bureau 2.200
Québec (Québec) G1R 4Y8

Téléphone : (418) 528-0659
Télécopieur : (418) 644-5869

Comité de rédaction :

Pierre Blais, ministère des Affaires municipales et de la Métropole
Maureen Clapperton, ministère de la Sécurité publique
Linda Guy, ministère du Conseil exécutif

Dépôt légal – 2000
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1488-304X
© Gouvernement du Québec

Activités à venir à venir

**Congrès de l'Association des villes d'hiver, organisé par
le Sommet mondial de la nordicité**
Québec, du 30 janvier au 2 février 2001

Sommet des Amériques de 2001
Québec, du 20 au 22 avril 2001

